

**COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA LUTTE CONTRE
LES NUISANCES DUES AU TRAFIC AÉRIEN**

**Procès-verbal de la 98^{ème} séance du lundi 14 novembre 2016
en salle de conférence II de l'Aéroport de 17h à 19h**

Présents :

MM. Robert BEFFA, Président
Patrick BAUD LAVIGNE
Denis CHIARADONNA
Derek CHRISTIE
Jean-Marc COMTE
Roland FIECHTER
John Michael GERARD
Pascal HOCHSTRASSER
Cédric LAMBERT
Marc MOUNIER
Daniel RAPHOZ
Yvan ROCHAT
Philippe ROYER
André SCHNEIDER
Jean-Marc THEVENAZ
Vassilis VENIZELOS
Jean-Daniel VIRET

Participaient également :

Mme Sophie MEISSER (Genève Aéroport)
MM. François DURET (Genève Aéroport)
Sébastien LEPRAT (Genève Aéroport)

Observateur du CA :

Mme Fabienne FISCHER, excusée

Secrétaire :

M. Denis TEUSCHER, excusé

Excusés :

MM. Alexandre BÖHLER
Pierre-Alain TSCHUDI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016
 2. Secrétariat de la commission
 3. Intervention de M. Mike Gerard, membre de la commission
 4. Travaux des sous-commissions
 5. Opérations hivernales et qualité des eaux
 6. Brèves environnementales
 7. Divers
-

Préambule

Le Président salue la participation de M. François Duret, Président de la sous-commission trajectoire, ainsi que M. Sébastien Leprat, responsable des relations extérieures.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé sans remarque.

2. Secrétariat de la commission

Comme annoncé lors de la précédente séance, M. Mounier souhaite décharger M. Denis Teuscher du secrétariat de la commission qu'il a assumé maintenant depuis plusieurs années avec diligence et minutie. Il suggère que le secrétariat soit repris par Mme Irini Nastou Nouassria, assistante de la division, avec son appui.

Les membres de la commission acceptent cette nomination en exprimant leur reconnaissance à M. Teuscher pour le travail accompli.

3. Intervention de M. Mike Gerard, membre de la commission

M. Mike Gérard annonce être remplacé par M. Nigel Lindup à la présidence de l'ARAG, car il estime ne plus avoir l'âge pour assumer cette fonction et aspire à une vie plus paisible. Il ne représentera plus l'association au sein de la commission consultative des nuisances à partir du début de l'année prochaine. Par conséquent, il a fait part de son souhait d'intervenir au cours de la séance afin de partager quelques considérations au terme de 10 années au sein de la commission.

Copie de sa présentation est jointe en annexe.

M. Gérard est remercié pour son travail accompli au sein de la commission durant ses dix années de participation à la CCLNTA.

4. Travaux des sous-commissions

4.1 Sous-commissions trajectoires

M. Duret présente les discussions intervenues au sein de la sous-commission s'agissant en particulier :

i) Efforts consentis par les compagnies aériennes et Skyguide pour limiter significativement les contresens après 22 heures

A cet égard, la commission s'est déterminée en faveur d'une prolongation de la période test d'une année (octobre 2015-octobre 2016) de limitation des contresens après 22 heures. La mise en œuvre définitive d'une telle mesure est de la compétence des organes dirigeants de Genève Aéroport, sur préavis de la commission consultative des nuisances (commission plénière). M. Viret sollicite un rappel de la problématique. M. Hochstrasser rappelle l'objectif de la mesure mise en place sollicitée par les représentants des riverains. Il explique le monitoring dont la mesure fait l'objet et le bilan présenté en sous-commission, qui fait apparaître une réduction très significative (de l'ordre de 80 %) des contresens après 22 heures. Le Président suggère qu'un bilan de l'année 2016 soit présenté à la commission.

ii) Contresens le matin

Suite à un article paru dans la Tribune de Genève le 25 octobre 2016, M. Gérard a sollicité des précisions sur les propos exprimés par M. Schneider relativement aux contresens le matin. M. Hochstrasser explique que la problématique est très différente de celle prévalant en soirée, notamment du fait de la mixité du trafic (arrivées et départs). La question a été traitée par la sous-commission, qui est parvenue à la conclusion unanime qu'une telle mesure n'est pas appropriée. Les propos apparus dans la presse sont le reflet d'un malentendu.

iii) Décision du tribunal administratif fédéral (TAF) du 5 mai 2015 sur la faisabilité d'une approche segmentée au milieu du lac par piste 23

M. Duret indique qu'une synthèse de la décision du TAF a été présentée par M. Mounier en sous-commission. M. Hochstrasser apporte des précisions sur la procédure de vol examinée par le tribunal.

M. Gérard relève des écarts par rapport à la trajectoire nominale et se fait l'écho des revendications de la population et de membres de sa famille habitant la région autour de Messery et Nernier. Il mentionne par ailleurs des doléances similaires d'un ami à lui sur la rive droite (à Mies), relative aux trajectoires pour rejoindre l'ILS à l'arrivée, ainsi que les survols au départ par piste 23 (procédure KONIL). M. Baud Lavigne témoigne à titre personnel que lui-même habite Messery et ne se reconnaît pas dans les déclarations rapportées par M. Gérard. M. Raphoz indique que cette problématique a été remontée aux autorités françaises de l'aviation civile.

M. Beffa suggère que les discussions sur le sujet se poursuivent au sein de la sous-commission trajectoires. M. Hochstrasser indique que Skyguide continuera de collaborer à l'étude et la recherche d'une solution qui soit faisable et qui contribuerait à améliorer la situation, étant précisé que toute mesure a des conséquences qu'il s'agit d'identifier et d'évaluer avant qu'une décision ne soit prise.

4.2 Sous-commissions « SME »

Mme Meisser rapporte les travaux de la sous-commission « SME » qui ont porté principalement sur le suivi de l'élaboration du rapport de développement durable 2016 à paraître prochainement. La sous-commission s'est également penchée sur le suivi des indicateurs environnementaux et les objectifs 2020.

S'agissant de la campagne de sensibilisation à l'extinction du moteur à l'arrêt côté tarmac, M. Christie rappelle son souhait d'étendre cette campagne de sensibilisation côté ville, en conformité avec les prescriptions de l'OCR (art. 33 et 34 OCR).

4.3 Groupe d'experts MIABA-SIMBA

Depuis la dernière séance de la commission, le groupe de travail MIABA s'est penché sur la version 0 de l'interface publique du nouveau système SIMBA. Les membres du groupe de travail ont pu faire part de leur retour sur le concept proposé. Leurs remarques ont été intégrées à la version présentée.

Une présentation « light » des modules bruit et mouvements de l'interface publique est faite en séance. Mme Meisser précise les principales fonctionnalités, qui seront mises en ligne courant décembre. Mme Meisser explique que le module trajectoire est subordonné à l'aboutissement des discussions entre Genève Aéroport et Skyguide relativement à la mise à disposition de données, encore en cours.

Les membres de la commission sont invités à faire part de leurs commentaires.

M. Gérard se félicite pour le travail considérable réalisé au sein du groupe de travail. Il indique que le système du fournisseur CASPER est en fonction sur d'autres plateformes, notamment à Gatwick et Vienne.

M. Beffa remercie Genève Aéroport pour l'effort consenti afin de se doter d'un outil vraiment intéressant, qui répond, selon lui, à une bonne partie des attentes exprimées par M. Gérard dans son intervention. Il observe qu'un tel système permet de rassembler de nombreuses informations, le défi étant de choisir celles qui sont réellement pertinentes. Il encourage les membres de la commission à se familiariser avec le système aussitôt que celui-ci sera en ligne et faire part de leurs suggestions d'amélioration.

M. Christie s'enquiert de savoir ce qui se fait ailleurs, en particulier à Zurich. Une réponse lui est donnée, avec référence notamment à l'aéroport de Gatwick.

M. Gérard indique qu'à son avis les informations ponctuelles sont utiles, mais c'est l'évolution dans le temps qui doit pouvoir être suivie au fur et à mesure de l'alimentation du système avec des données.

5. Opérations hivernales et qualité des eaux

M. Duret présente les opérations de déneigement des aires de mouvement, en particulier les objectifs poursuivis, les actions nécessaires, les zones à déneiger (l'équivalent de 168 terrains de football) ainsi que les modalités de conduite des opérations impliquant une centaine de véhicules au total. Il présente les produits déverglaçants utilisés (liquide et solide) et encourage les membres

de la commission à visionner une vidéo sur le sujet en ligne sur le site « youtube » de l'aéroport (<https://www.youtube.com/user/GeneveAeroport>).

Mme Meisser présente les opérations de dégivrage des avions, en particulier leur raison d'être, la façon de procéder et l'impact environnemental. Les produits les moins impactants pour l'environnement sont sélectionnés. Pour le surplus, des mesures de gestion limitent au maximum l'impact, en réduisant les quantités totales ainsi que les quantités utilisées par intervention, en « balayant » les résidus sur les positions de stationnement avion après les opérations de dégivrage, de sorte à évacuer ceux-ci par une filière appropriée. Enfin, pour le restant des produits qui s'écoulent de l'avion durant la phase de roulage et d'accélération sur la piste, des infrastructures lourdes sont nécessaires pour récolter ces produits sur une vaste surface, tel que le bassin de rétention en construction.

S'agissant du bassin versant du Vengeron, un réseau de canalisations et un bassin de rétention sont actuellement en construction (cf. présentation lors de la séance du 12 septembre 2016). Les travaux se poursuivront les deux années à venir. Pour le bassin versant du Nant d'Avanchet, dont les eaux s'écoulent déjà à travers la STEP d'Aïre, les études se poursuivent. Un suivi sera assuré auprès de la commission des nuisances.

Le Président remercie M. Duret et Mme Meisser pour la présentation, en soulignant que les débits en cause sont très conséquents.

6. Brèves environnementales

Écologie industrielle

Mme Meisser donne un aperçu du projet d'écologie industrielle en cours pour l'ensemble du site, qui est une première sur un site aéroportuaire en Suisse. Ce projet innovant est soutenu par la Confédération (financement spécial de projets innovants avec le produit de l'impôt grevant les carburants d'aviation).

Un premier atelier s'est tenu au début du mois de juillet et un second est prévu le lendemain de la séance du jour. Divers aspects de la question ont été examinés et au terme de la discussion, le sujet de la logistique d'approvisionnement est apparu comme le plus intéressant à poursuivre. La thématique a reçu un écho très favorable auprès des partenaires de la plateforme, intéressés à collaborer. La commission sera tenue au courant de la suite des travaux.

Electro-mobilité

Mme Meisser se réfère à la conférence de presse de Monsieur le Conseil d'État Luc Barthassat du matin-même, qui a annoncé l'installation d'un réseau de 150 stations dans le canton d'ici 2018. Une de ces stations sera localisée à l'aéroport. L'installation est prévue durant le 2ème semestre 2017. Il s'agit d'une station de recharge électrique ultra-rapide qui sera installée en partenariat avec les SIG.

En outre, dans le cadre de limitation des émissions côté piste et côté ville, Mme Meisser mentionne la part de véhicules électriques de 21 % sur le tarmac (toutes flottes confondues). Genève Aéroport a pour ambition de porter à 40 % d'ici 2020. Genève Aéroport fournira l'infrastructure nécessaire à l'installation des bornes. Un appel d'offre est en cours.

Côté ville, trois nouveaux emplacements de stationnement pour les vélos ont été installés. En outre, deux stations de vélos en libre-service ont été installées également, reliées au réseau déployé au Grand-Saconnex, à Meyrin et bientôt à Palexpo (2 stations). Une évolution vers un autre système (futur système cantonal par exemple), étendu aux communes environnantes concernées, reste possible.

Eau de Genève

Une campagne de promotion de l'eau de Genève auprès des collaborateurs est en cours, pour un double bénéfice environnemental et de promotion de la santé. Dans ce cadre, les fontaines à eau autonomes seront supprimées, au profit de l'utilisation de l'eau du robinet (distribution de gourdes, de carafes et de verres promotionnels) et de quelques fontaines à eau connectées au réseau. Une extension du concept au profit des passagers est à l'étude. Les partenaires de Genève Aéroport sont encouragés à faire de même, par le partage des études menées jusqu'à ce jour. Une carafe et un verre promotionnels sont distribués aux membres de la commission.

7. Divers

Nouveau concept d'insonorisation

M. Lambert demande des précisions relatives au contexte dans lequel sa commune a été approchée pour collaborer à la mise en œuvre du nouveau concept d'insonorisation. Mme Meisser explique que trois communes ont été approchées à ce titre, suite à la prise de position de l'OFEV dans le cadre de l'enquête technique qui s'est déroulée parallèlement à l'enquête publique. Cet office a demandé à Genève Aéroport d'examiner toutes les pistes pour réduire les coûts et les délais de mise en œuvre. Un partenariat avec les communes, à l'instar de l'expérience fructueuse faite avec la commune de Ferney-Voltaire en France voisine, est apparu comme une des pistes possibles. A cette fin, les trois communes concernées par les plus grands nombres d'insonorisations ont été approchées pour entendre leur position. Il s'avère qu'aucune des trois ne s'est montrée intéressée à la démarche.

M. Raphoz saisit l'opportunité pour indiquer que la mise en œuvre du dispositif spécifique d'aide à l'insonorisation des habitations dans la commune de Ferney-Voltaire touche à sa fin. La collaboration entre la Mairie, les services techniques de la commune et Genève Aéroport s'est avérée très positive, avec un taux de participation record en France de plus de 90 %. M. Mounier indique à titre d'information qu'effectivement l'implication de la commune, et de Monsieur le Maire en particulier, a permis souvent de débloquer des dossiers difficiles, de par la relation de proximité qu'entretiennent les autorités communales ferneysiennes avec leurs administrés.

Indemnités pour retard

M. Gérard revient sur le sujet de l'indemnisation des passagers des vols retardés, respectivement déroutés sur Lyon en raison du couvre-feu nocturne. Il évoque le cas d'un ami qui revenait d'Ibiza et dont le vol a été détourné sur Lyon, en raison du couvre-feu nocturne à Genève. S'agissant d'un vol au départ d'un aéroport européen à destination de Genève, il demande confirmation de

l'autorité à laquelle s'adresser. La question, qui n'est pas du ressort de la commission, suscite une brève discussion.

Date des séances 2017

Les séances de l'année à venir 2017 sont fixées aux dates suivantes :

- 13 mars 2017
- 12 juin 2017
- 11 septembre 2017
- 13 novembre 2017

Article dans Le Matin du jour

M. Beffa mentionne l'article paru le jour même dans Le Matin relatif au projet de modification de zones dans la commune du Grand-Saconnex, dans lequel un propriétaire de villa indique que le bruit de l'aéroport sera multiplié par 1000 en raison des réflexions qu'occasionneraient les immeubles prévus en lieu et place des maisons individuelles. M. Beffa explique que les affirmations de ce propriétaire sont fausses et invite l'Etat à apporter un correctif. M. Schneider rappelle que la démarche de ce propriétaire intervient dans le cadre du projet d'aménagement du territoire dans cette zone. Il s'agit d'un projet dans lequel les partisans et les opposants au projet font valoir des arguments pour défendre leur point de vue. Il ne s'agit pas d'un projet de l'aéroport.

* * *

La séance est levée à 19h00.

Prochaines séances de la commission

13 mars 2017
12 juin 2017
11 septembre 2017
13 novembre 2017

Secrétariat de la commission

Annexes :

- *Travaux au sein des sous-commissions (présentation)*
- *Opérations hivernales et qualité des eaux (présentation)*
- *Brèves environnementales*
- *Intervention de M. Gérard*